
DECRETS ET SOLUTIONS

BAPTÊME

Les auteurs les plus sûrs, et l'Église elle-même, désapprouvent la pratique de réitérer le baptême sous condition sans aucune information, quand il a été administré à la maison par les sages-femmes.

Pouvoir législatif des évêques réunis en concile

I. Utrum Episcopi in concilio sive plenario, sive provinciali legitime coadunati vera potestate legislativa potiri censeantur ?

II. Utrum decreta conciliorum sive plenariorum, sive provincialium a S. Sede in forma communi confirmata vel saltem recognita, omnimoda vi legum careant, nisi in statuta dioecesana jam fuerint incorporata, et quidem tantum valeant in quantum fuerunt incorporata ?

Die 30 septemb. 1896 fuit ab Emo. Card. Secretario rescriptum ;

Ad I. Affirmative.

Ad II. Negative.

(S. C. de l'Inquisition.)

LE MONDE RELIGIEUX

Rome. — Le 7 août a eu lieu, à la basilique de Saint-Pierre l'audience accordée par le Souverain Pontife au pèlerinage ouvrier français. Le Pape est descendu à dix heures, accompagné de LL. EE. les cardinaux Mocenni, Rampolla, Vincent Vanutelli, Agliardi, Jacobini, Cretoni, Ferrata, Macchi. Des applaudissements enthousiastes ont salué l'entrée de Sa Sainteté, qui a immédiatement pris place sur son trône.

S. Em. le cardinal Ferrata, représentant le cardinal Langénieux, à lu une allocution après laquelle M. Harmel a pris la parole.

Le Souverain Pontife a fait lire par Mgr Merry del Val son discours dans lequel il exprime sa joie de se voir entouré des ouvriers de cette nation française qui, malgré ses erreurs, ne cesse de défendre la cause de la religion.